



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CABINET - SIRACEDPC**

Rouen, le 14 janvier 2021

Le Préfet de la région Normandie,  
Préfet de la Seine-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les maires  
du département de la Seine-Maritime  
Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI

**Objet :** Covid19 - Centres de vaccination

**PJ :** - Arrêté préfectoral du 14 janvier 2021 fixant la liste des centres de vaccination  
- Communiqué de presse conjoint Préfecture - ARS

Je vous prie de trouver ci-joint mon arrêté fixant la liste des 15 centres de vaccination établis dans le département pour assurer la prise en charge de la vaccination contre la Covid19 pour la phase qui va s'ouvrir à compter du lundi 18 janvier et qui concerne la vaccination des personnes âgées de 75 ans et plus.

Vous trouverez également le communiqué de presse établi conjointement avec l'ARS qui précise les modalités pratiques de prise de rendez-vous préalable nécessaire auprès de ces centres.

Un certain nombre d'entre vous ont proposé de mettre à disposition des locaux et parfois des moyens pour la création d'un centre de vaccination sur leur territoire. Je tiens à vous remercier pour votre mobilisation et vous confirme avoir bien pris note, conjointement avec le directeur général de l'ARS de votre proposition.

Pour la période actuelle, au regard des caractéristiques de conservation du vaccin fabriqué par les sociétés Pfizer-Bioemtec et de la logistique nécessaire pour sa mobilisation, les phases 1 et 2 de la stratégie de vaccination retenues au niveau national, s'appuient prioritairement sur le réseau des établissements de santé existants.

Le maillage territorial choisi pour mobiliser les centres de vaccination a été établi pour ces premières phases qui vont durer plusieurs semaines, sur un nombre de sites limité à 15 pour le moment, ce qui correspond aux implantations nécessaires pour couvrir le besoin de vaccination des personnes de plus de 75 ans et des premiers publics cibles dans le département.

Les autres propositions de centres de vaccination que nous avons reçues pourront s'intégrer le cas échéant et en tant que de besoin aux prochaines étapes de la campagne de vaccination lorsqu'elle portera sur des publics cibles élargis.

Néanmoins, dès à présent, les collectivités locales qui le souhaitent peuvent participer à l'effort de vaccination au service des populations les plus vulnérables de diverses façons. Par exemple : en sensibilisant le public à l'intérêt de la vaccination, en accompagnant les personnes âgées dans la prise de rendez-vous auprès des centres par téléphone ou sur les plateformes numériques en ligne, ou en organisant le transport vers les centres de vaccination des personnes faiblement mobiles ayant pris préalablement rendez-vous.

Mes services (SIRACEDPC) restent à votre disposition pour en discuter et ne manqueront pas de reprendre contact avec vous si nécessaire, *en vos remerciant de votre mobilisation.*

Le Préfet,



Pierre André DURAND



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**COVID19 - Vaccination : les personnes âgées de plus de 75 ans  
pourront se faire vacciner dès le lundi 18 janvier dans la Seine-Maritime**

Très mobilisée dans le cadre du lancement de la vaccination, la Normandie montre de premiers résultats prometteurs. Depuis le 4 janvier, la campagne mise en place dans la région a ainsi permis de vacciner 18 971 personnes parmi les publics prioritaires. Lundi 18 janvier, une nouvelle étape sera franchie avec l'ouverture de la vaccination aux personnes de plus de 75 ans. Dans la Seine-Maritime, grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire aux côtés de l'ARS de Normandie et de la Préfecture, les personnes de plus de 75 ans vivant à domicile dans le département seront accueillies dans 15 centres de vaccination, dont 7 nouveaux sites.

**Les centres de vaccination dans la Seine-Maritime ouverts aux personnes de plus de 75 ans**

En plus des centres déjà en fonctionnement dans la Seine-Maritime, 7 nouveaux centres ouvriront dès le lundi 18 janvier, grâce à la coopération de l'ensemble des acteurs du territoire : ARS, Préfecture, collectivités locales, professionnels de santé libéraux, pharmaciens, établissements de santé et SDIS (Service départemental d'incendie et de secours).

<b>Agglomération de ROUEN</b>	
CHU ROUEN - BATIMENT AUBETTE	47 Boulevard Gambetta à Rouen
CHU ROUEN – site de Saint Julien*	Rue Chevreul au Petit Quevilly
Cabinet médical des Carmes*	Rue des Carmes à Rouen
Salle des fêtes de l'hôtel de ville de Sotteville*	Avenue Jean Jaurès à Sotteville
Salle des Halettes de Duclair*	Place du Général de Gaulle à Duclair
<b>LILLEBONNE</b>	
Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine	Avenue René Coty à Lillebonne
<b>NEUCHATEL-EN-BRAY</b>	
Centre Hospitalier de Neuchâtel-en-Bray	Route de Gaillefontaine à Neuchâtel-en-Bray
<b>DIEPPE</b>	
Centre Hospitalier de DIEPPE	Avenue pasteur à Dieppe
<b>ELBEUF</b>	
Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf	4 rue du docteur villers à Saint-Aubin-lès-Elbeuf
Salle des fêtes de Saint-Aubin-lès-Elbeuf*	Rue Léon Gambetta à Saint-Aubin-lès-Elbeuf
<b>EU</b>	
Centre Hospitalier d'EU	2 rue de Cleves à Eu
<b>FECAMP</b>	
Centre Hospitalier de FECAMP (hall du RDC)	Avenue du Président François Mitterrand à Fécamp
<b>LE HAVRE</b>	
Groupe Hospitalier du Havre site de Monod	29 Avenue Pierre Mendès France à Montivilliers
Groupe Hospitalier du Havre site de Flaubert*	Bis rue Gustave Flaubert - Le Havre
Salle des fêtes de Bléville*	Rue Pierre Farcis – Le Havre

\*nouveaux sites

### **Prises de rendez-vous et accueil du patient**

Chaque personne âgée de plus de 75 ans dans la Seine-Maritime recevra une information de la part de l'Assurance Maladie par courrier et/ou mail.

Les rendez-vous dans le centre de vaccination le plus proche du domicile des personnes ne pourront être pris que sur Internet ou par téléphone. Tous les centres et les modalités seront détaillés sur le site [sante.fr](http://sante.fr) et sur le site de l'ARS Normandie. Il n'est donc pas possible de venir dans ces centres sans avoir pris rendez-vous au préalable.

**En plus des plateformes internet de prise de RDV accessibles dès ce 14 janvier à partir de 14h (Doctolib, KelDoc ou Maia en fonction du centre – renseignements sur : [sante.fr](http://sante.fr) ou le [site internet de l'ARS](#)), un numéro de téléphone régional est mis en place : le 02 79 46 11 56 accessible dès ce jeudi 14 janvier 14h puis de 8h à 18h 7j/7.**

Sur place, le jour du rendez-vous, la personne, munie de sa carte vitale et d'une pièce d'identité, devra répondre à un questionnaire pour s'assurer qu'elle ne présente pas de contre-indication. En cas de nécessité ou de doute, le patient pourra consulter le médecin présent dans le centre.

#### **Pour rappel, sont actuellement éligibles à la vaccination :**

- . Les personnes âgées en EHPAD ou en unité de soin de longue durée.
- . L'ensemble des professionnels de santé de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités.
- . Les pompiers de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités.
- . Les aides à domicile de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités.
- . Les personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les foyers d'accueil médicalisés et les maisons d'accueil spécialisées.

**Et à compter du lundi 18 janvier, seront éligibles les personnes de plus de 75 ans n'étant pas en établissement mais à domicile.**